

Compte Rendu du conseil municipal du 28/06/2016

L'an deux mille seize, le vingt-huit du mois de juin, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni, salle du conseil, sous la présidence de Mme le Maire.

Présents : Corinne Ribauville, Didier Desages, Joël Biaut, Chantal Esteyries, Sandrine Lapeyre, Dominique Barbé, Olivier Charron, Fabrice Lantoine, Francis Monteiro, Caroline Combe

Absents : Nicolas Olivier, Sylvie Soubagné qui a donné procuration à Mme Esteyries

Secrétaire de séance : Dominique Barbé

Le compte rendu du précédent Conseil municipal du 24/05/2016 est approuvé à l'unanimité.

POINT TRAVAUX :

- Alarme incendie de la salle Toulouse Lautrec : la réparation est effectuée (changement du boîtier défectueux) ; ampoule grillée à changer.
- Pose d'une grille d'aération pour la ventilation de la chaufferie à effectuer par les ouvriers de la commune suivant les indications à demander à l'architecte.
- Un troisième point d'alarme sonore d'incendie devra être posé (alarme inaudible dans la petite cour de récréation). APS à contacter.
- Courrier des habitants de la Garonnelle signalant l'état déplorable et la dangerosité de la cale. Il faut prévoir d'aller se rendre compte sur place pour voir la faisabilité et par qui ?
- Les travaux d'accessibilité doivent démarrer.
- Scellement de la borne du parvis de l'église prévu afin de pouvoir verrouiller la chaîne.
- Éclairage public : le conseil valide les travaux d'éclairage public présentés par M. SERVEAUX.
- Reprise de l'éclairage du lotissement de l'Orée des Vignes : nécessité de remise en état par les colotis ; le SDEEG maître- d'œuvre ne peut faire de facture à des particuliers d'où la nécessité de signer une convention entre la commune et les colotis afin que la commune règle la facture de réfection et puisse se faire rembourser par les intéressés.

-

DEVIS :

Salle culturelle:

- Cimaises et bande de protection murale 2054,08 € HT (2464,89 € TTC) : les prix s'entendent hors pose que les agents municipaux pourront effectuer.

Le devis est accepté à l'unanimité.

- Rideaux d'occultation de l'entrée : en attente d'acceptation.

JFL STORES : deux devis selon la qualité des stores et leur montage soit : 3215,20 € HT (3858,24 € TTC) ou 1716,80 € HT (2060,16 € TTC).

PROTECTION SOLAIRE : deux devis selon la présence ou non d'un coffre d'enroulement : 1583,00 € HT (1899,60 € TTC) ou 2134,00 € HT (2560,80 € TTC). Couleur des supports à revoir (noir ou anthracite).

- Sonorisation , Éclairage , Vidéo , Structure : Fabrice LANTOINE présente le devis d'AUDIO PRO, société reconnue pour son savoir faire. Le devis est divisé en 4 parties distinctes ; la partie structure étant obligatoire quelle que soit l'option choisie ; les sommes comprennent la main d'œuvre ; les garanties ne sont pas mentionnées.

Sonorisation : 4398,96 € HT- éclairage : 2377,29 € HT - vidéo : 4581,59 € HT- structure : 4581,59 € HT, soit un total de 12610,17 € HT (15132,20 € TTC).

Le devis est discuté. Il est proposé de demander de séparer les lots, de prévoir un système de verrouillage il est avancé que l'installation de la vidéo va de pair avec les rideaux occultants.

- Nettoyage de la salle devis de la société AD Net : il prévoit 4 passages par an la prestation est complète correspondant aux besoins pour 1 040 € HT (1 248 € TTC).

Le devis est accepté à l'unanimité.

Ecole :

- Pose du visiophone : le devis initial proposé par APS a été modifié; il n'existe plus qu'un seul point video , un bouton sortie et une commande ouverture soit 1812,59 € HT (2175,11 € TTC).

Devis DUBERGEY : changement du sens d'ouverture du portillon de l'école rendu nécessaire par l'automatisation, soit 340,00 € HT (408,00 € TTC).

Ces deux devis sont validés à l'unanimité.

- En préambule à la présentation des devis, il est rappelé qu'il existe suivant l'expertise, deux procédés différents adaptés réglementaires : soit le sol existant est recouvert de dalles plombées qui font office d'isolation , soit un réagréage est effectué avant la pose du nouveau revêtement. Trois devis :

Entreprise CABANNES : avec pose de dalles plombantes 6042,16 € HT (TTC 7250,59 €).

Entreprise DARCOS : avec pose de dalles plombantes 8 479, 50 € HT (TTC 10 175, 40 €) ; avec réagréage 11 589, 50 € HT (TTC 13 907, 40 €).

Société EPRM : avec réagréage 8250, 00 € (TTC 9 900, 00 €).

Société FORBO : proposition de pose libre de revêtement sans maintien sous forme de lés de 2 m de large. Coût estimé de 33 à 42 € HT/M2.

Il est convenu de prendre avis auprès de Mr Mazon de la société Pythéas avant de faire un choix.

Basilique

- Premier devis estimatif des travaux complémentaires à réaliser au niveau de la charpente de la Sacristie, proposé par l'architecte MME Le Maréchal : 27241,70 € HT soit 32690,04 € TTC. A voir.

Calvaire

- Devis d'élagage des arbres présenté par l'entreprise SERPE comprenant l'évacuation et le broyage pour 2329,40 € HT soit 2795,28 € TTC.

Le devis est accepté à l'unanimité.

DPU :

- Vente par Monsieur et Madame Greil d'une maison sise au 7, rue du domaine de Joffre pour la :la commune ne préempte pas ;
- Vente d'une maison appartenant à Monsieur et Madame Verlhac sise au lieu dit la Mouliatte : la commune ne préempte pas ;
- Vente d'une maison appartenant à Madame Robin sise au 12, quartier Rousseau : la commune ne préempte pas ;
- Vente d'un logement appartenant à la SCI Audrey sis au 36, Les Allées : la commune ne préempte pas ;
- Vente d'un logement appartenant à la SCI Audrey sis au 34, Les Allées : la commune ne préempte pas.

DELIBERATION

Olivier CHARRON nous rend compte du refus du Syndicat d'Assainissement de ST MACAIRE de fusionner avec celui de CAUDROT ST PIERRE D'AURILLAC ; il nous explique que cette fusion sera quand même effectuée sur ordre du préfet ultérieurement et que la trésorerie actuelle du syndicat permet d'effectuer sans attendre, les travaux restant dans le périmètre inscrit au schéma collectif. Francis MONTEIRO nous signifie de même le refus du Syndicat de l'Eau de fusionner . Après en avoir discuté, le conseil délibère à l'unanimité pour le refus de ces fusions.

SUBVENTIONS 2016

Il est rappelé que seules les associations ayant présenté une demande accompagnée d'un rapport moral et financier peuvent bénéficier d'une subvention. La somme totale de 12 000 € a été prévue au budget 2016. Sont donc accordées ce jour, les subventions suivantes :

FESTI ' Verdélais	1 500,00 €
STE de chasse	500,00 €
POP'Danse	600,00 €
Parents d'élèves	500,00 €
FNACA	100,00 €
Moulin de CUSSOL	800,00 €
Roseau Macarien	100,00 €
Amicale Sapeurs Pompiers	100,00 €
Semens Cyclingteam	260,00 €
Digues Ste Croix/Verdelais	500,00 €
SPA	400.00 €
TOTAL	5360.00 €

Ce montant sera revu après réception des demandes complémentaires.

Mme le Maire fait part d'un projet de création d'une association en rapport avec un transport associatif, en l'état ce projet ne peut faire l'objet d'une quelconque subvention.

COMPTE-RENDUS REUNIONS

Bilan TAP : Fabrice LANTOINE et Didier DESAGES rendent compte de la réunion de fin d'année. Le bilan est globalement positif avec une fréquentation de l'ordre de 80 % et satisfaction sur les activités proposées

Le CVLV et enseignants se plaignent de l'entretien des locaux.

Le CVLV propose de rapatrier toutes les activités sur BERTRIC; après discussion en sachant que pour les maternelles ceci n'est guère souhaitable, il est suggéré que les primaires aillent à BERTRIC et que les maternelles restent sur place, la cantine pouvant être retenue comme local le plus approprié même si cela pose des problèmes de réorganisation des plannings de ménage. A discuter en commission RPIC avec le

CVLV.

Transgironde Transport

Chantal ESTEYRIES a assisté à la réunion qui a été essentiellement centrée sur leur site internet.

Autres sujets abordés : le transport de proximité à la demande, essentiellement du ressort de la CDC et le covoiturage.

QUESTIONS DIVERSES

M. Pallard, chauffeur de taxi, a pris sa retraite à compter du 10 juin. Il a signé un contrat de mise en location de sa licence pour 2 ans avec la SAS Barbara (St Macaire). Il reste titulaire de sa place de stationnement à Verdels pendant ces 2 années.

SCIAUDREY : la vente aux enchères a eu lieu, incluant le lot initialement préempté par la commune, contrairement à ce qui avait été annoncé par le notaire. En effet, cette vente ayant été autorisée par une ordonnance du Juge du 15/09/2014, elle revêt le caractère d'adjudication forcée. Le lot préempté pour 30 000 € a finalement été vendu 41 000 €.

Après réflexion, il est décidé que la commune ne se substituera pas au nouvel acquéreur, le prix tous frais confondus étant largement supérieur aux prévisions.

CALENDRIER

Fête de l'école : vendredi 01/07/16 ; apéritif à organiser.

Bénédictio de la croix de la Nauze : 03/07/16 à partir de 9 h.

Prochain Conseil municipal : mardi 26/07/2016.